

## GUIDE – DEMANDE DE SUBVENTION

### AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR DES TRAVAUX MAJEURS

*Le présent guide vise à accompagner les établissements dans la préparation de leur demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs. Il n'a pas de valeur légale et les requérants sont invités à se référer au Règlement établissant le programme d'aide financière destiné aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043).*

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

##### Objectif du programme :

Ce programme vise à soutenir financièrement les établissements qui sont situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs d'infrastructures et qui subissent une **perte d'au moins 5 % de leur bénéfice brut** lors d'un exercice financier qui a cours lors de la période des travaux.

##### Calcul de la perte du bénéfice brut :

Le bénéfice brut, au sens du programme, est défini comme l'excédent des revenus sur les coûts variables.

La perte du bénéfice brut se calcule comme la différence entre le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible qui a cours lors de la période des travaux (exercice financier admissible) et le bénéfice brut d'un ou de plusieurs exercices financiers antérieurs à la période des travaux (exercices financiers comparables).

##### Montant de subvention disponible :

Le programme d'aide financière aux établissements affectés par des travaux majeurs permet à la Ville de Montréal d'accorder des subventions aux commerçants pour toute perte du bénéfice brut, supérieure à 5%, jusqu'à concurrence de **40 000 \$ par exercice financier**.

##### Chantiers concernés par le programme d'aide :

Deux types de chantiers sont ciblés dans le cadre du programme d'aide financière :

- 1) Les chantiers majeurs d'infrastructures souterraines menés par la Ville de Montréal qui incluent la reconstruction de conduites d'égout et/ou d'aqueduc. Ces chantiers sont d'une durée prévue ou réelle d'au moins six mois.
- 2) Les chantiers d'infrastructures publiques, menés par la Ville de Montréal ou la Société de transport de Montréal (STM), qui entraînent des entraves à la circulation automobile. Ces chantiers sont d'une durée prévue ou réelle d'au moins 36 mois.

Le programme a une portée rétroactive pour les chantiers menés par la Ville de Montréal jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et ceux menés par la STM jusqu'au 21 septembre 2017.

Les secteurs admissibles ainsi que les dates d'application du programme pour chacun de ces secteurs sont désignés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Vous êtes invité à visiter le site Internet suivant pour connaître ces secteurs :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires\\_fr/media/documents/carte\\_secteur\\_prog\\_aide\\_commercant.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/carte_secteur_prog_aide_commercant.pdf)

### **Activités commerciales admissibles :**

Afin de bénéficier du programme d'aide financière, les établissements doivent exercer la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services aux consommateurs.

Les activités de services de massage et les activités suivantes au sens du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN, 2017) sont exclues :

- 1) services professionnels, scientifiques et techniques (secteur 54) autres que les services de design d'intérieur (classe 54141) et les services photographiques (classe 54192);
- 2) services en finance et en assurance (secteur 52);
- 3) prestation de soins de santé et d'assistance sociale (secteur 62);
- 4) prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

En tout temps, l'entreprise doit se référer au Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18- 043) afin de confirmer son admissibilité au programme.

## **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

Toute demande de subvention peut être déposée :

Par la poste :

Programme d'aide financière aux commerçants en situation de chantier majeur  
Service du développement économique  
700, de la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5M2

ou

Par courriel :

[aidefinanciere@montreal.ca](mailto:aidefinanciere@montreal.ca)

Afin de déposer une demande de subvention, l'entreprise doit remplir le formulaire de demande disponible en annexe 3 ou à l'adresse suivante :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires\\_fr/media/documents/formulaire\\_de\\_mande.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/affaires_fr/media/documents/formulaire_de_mande.pdf)

Le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1) l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/rechercher/>
- 2) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 3) le cas échéant, une copie du bail attestant le statut de locataire d'une partie ou de la totalité du bâtiment situé dans un secteur désigné;
- 4) une copie du certificat d'occupation en vigueur;
- 5) la grille de calcul (annexe 1) dûment complétée;
- 6) les états financiers de l'établissement pour tout exercice financier admissible, ainsi que pour tout exercice financier comparable à considérer selon l'annexe 1;
- 7) les déclarations de revenus de l'entreprise associés à tout exercice financier admissible ainsi qu'à tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1;
- 8) si disponibles, les avis de cotisation de l'entreprise associés à tout exercice financier admissible ainsi qu'à tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions à l'annexe 1;
- 9) La déclaration solennelle jointe en annexe 2, complétée et signée devant une personne habilitée par la loi.

## **ANNEXE 1 : GRILLES DE CALCUL**

*Différentes grilles de calcul ont été développées en fonction des différentes situations des entreprises. Veuillez vous référer à la grille qui correspond à votre situation.*

*Merci de vous référer à celle qui correspond à votre situation :*

**GRILLE A** : *Si vous avez complété deux exercices financiers avant la période des travaux;*

**GRILLE B** : *Si vous avez complété un seul exercice financier avant la période des travaux;*

**GRILLE C** : *Si vous n'avez pas complété un exercice financier avant la période des travaux.*

**A) Établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.**

*Aux fins de la présente grille de calcul, veuillez tenir compte des définitions suivantes :*

*« Revenus » : ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement;*

*« Coûts variables » : coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;*

	Exercices financiers comparables (Note 1)		Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice antérieur 2	Exercice antérieur 1	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3
Revenus (\$)					
- Coûts variables					
= bénéfice brut			(B)	(C)	(D)
Moyenne du bénéfice brut des périodes comparables	(A)				
Perte du bénéfice brut par période			(B-A)	(C-A)	(D-A)

Note 1 : Ces exercices financiers correspondent aux deux exercices financiers terminés avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Exercice antérieur 2 : Avant-dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

Exercice antérieur 1 : Dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

## ANNEXE 1 : GRILLES DE CALCUL (suite)

Différentes grilles de calcul ont été développées en fonction des différentes situations des entreprises. Veuillez vous référer à la grille qui correspond à votre situation.

### B) Établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

Aux fins de la présente grille de calcul, veuillez tenir compte des définitions suivantes :

« Revenus » : ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement;

« Coûts variables » : coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;

	Exercice financier comparable (Note 2)	Exercices financiers admissibles		
	Exercice financier 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
Revenus (\$)				
- Coûts variables				
= bénéfice brut	(A)	(B)	(C)	(D)
Perte du bénéfice brut par période		(B-A)	(C-A)	(D-A)

Note 2 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux.

## ANNEXE 1 : GRILLES DE CALCUL (suite)

Différentes grilles de calcul ont été développées en fonction des différentes situations des entreprises. Veuillez vous référer à la grille qui correspond à votre situation.

### C) Établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

Aux fins de la présente grille de calcul, veuillez tenir compte des définitions suivantes :

« Revenus » : ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement;

« Coûts variables » : coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;

	Période comparable (Note 3)	Exercices financiers admissibles		
	Période 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
Revenus (\$)				
- Coûts variables (\$)				
= bénéfice brut (\$)	(A)	(D)	(E)	(F)
Nombre de mois complétés dans la période avant le début de la période des travaux	(B)			
Extrapolation du bénéfice brut sur 12 mois (\$)	$C=(A/B)*12$			
Perte de bénéfice brut par période (\$)		(D-C)	(E-C)	(F-C)

Note 3 : Cette période correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété au minimum un exercice financier avant que la période des travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

## ANNEXE 2 – DÉCLARATION SOLENNELLE

### DÉCLARATION SOLENNELLE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Nom du déclarant

Dont l'établissement est situé au \_\_\_\_\_

Adresse actuelle de l'établissement

Déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance du Règlement établissant le Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) et je sollicite une subvention en vertu de ce règlement.
2. Je suis informé(e) du fait que je suis responsable de m'assurer que la demande de subvention est bel et bien parvenue au Service du développement économique de la Ville de Montréal dans les délais prescrits par le Programme.
3. Je reconnais que toute subvention versée en vertu du programme, sur la foi d'une déclaration fautive ou incomplète, devra être remboursée à la Ville de Montréal et, dans ce cas, je reconnais que je ne pourrai présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.
4. Je suis informé(e) que la Ville de Montréal peut à tout moment avant ou jusqu'à deux (2) ans après le versement de la subvention, faire une vérification du respect de toute condition du programme et exiger tout document ou information qui lui est nécessaire à cette fin.
5. Je suis informé(e) que la Ville de Montréal peut à tout moment avant ou jusqu'à deux (2) ans après le versement de la subvention, faire une vérification du respect de toute condition du programme et exiger tout document ou information qui lui est nécessaire à cette fin.
6. Je suis informé(e) que l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande de subvention pendant deux ans suivant le versement de la subvention.
7. J'autorise la compilation de données afin de dresser un portrait des entreprises requérantes et autorise la divulgation de ce portrait statistique.
8. Je déclare avoir soumis à la Ville de Montréal des informations justes et complètes en regard du bénéfice brut et des coûts variables de mon établissement durant la période des travaux, ainsi que pour tout exercice financier comparable.
9. Je déclare que les déclarations fiscales soumises en appui à la demande de subvention sont conformes à celles soumises aux gouvernements fédéral et provincial.
10. Je déclare que l'entreprise pour laquelle je dépose une demande de subvention n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
11. Toutes les affirmations faisant l'objet de la présente déclaration sont vraies.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du déclarant

Déclaré solennellement devant moi, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de la personne habilitée aux fins des déclarations solennelles (notaire ou commissaire à l'assermentation)

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne habilitée

\_\_\_\_\_  
(numéro d'identification du signataire, si applicable)



## ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE DEMANDE

Service du développement

**Demande de subvention**  
Programme d'aide financière aux établissements situés  
dans un secteur affecté par des travaux majeurs

### A- Identification de l'établissement

Nom de la personne physique ou morale

---

Adresse

Code postal

Téléphone

Courriel

---

### B- Personne ressource

Nom de la personne physique

---

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

---

### C- Mandataire agissant au nom du demandeur (le cas échéant)

Nom et prénom

Titre

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

---

### D- Information

Type d'activité commerciale :

---

Code SCIAN :

---

En dehors de vos fermetures temporaires annuelles usuelles, le cas échéant, avez-vous fermé vos portes temporairement depuis le début de la période des travaux? Oui  Non

Si oui, combien de temps avez-vous fermé vos portes? \_\_\_\_\_ jours

---

### E- Documents accompagnant la demande

État des renseignements au Registre des entreprises

Joint

Non applicable

Procuration du mandataire

Jointe

Non applicable

Copie du bail

Jointe

Copie du certificat d'occupation

Jointe

Grille de calcul

Jointe

Déclaration(s) fiscale(s)

Jointe(s)

Déclaration solennelle

Jointe

États financiers

Joint(s)

Non applicable

Avis de cotisation

Joint (s)

Non applicable

Nom (en caractère d'imprimerie)

Signature

J

M

A

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_

---

#### Pour transmettre votre demande :

#### Par la poste :

Programme d'aide financière aux établissements situés  
Dans un secteur affecté par des travaux majeurs  
Service du développement économique  
700, de la Gauchetière Ouest, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5M2

ou

#### Par courriel :

[aidefinanciere@montreal.ca](mailto:aidefinanciere@montreal.ca)